

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 09 juillet 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 22 – REPRÉSENTÉS : 5

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme VAIRÉ Sandrine, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et REKIS Bruno, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUILLAUMEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme MOREAU Valérie, MM. PELÉ Martin et RANNOU Yannick et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mmes BOURGUIGNON Agnès (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), MOURAUD Dominique (*pouvoir à Mme VAIRÉ Sandrine*) et NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PINEAU Olivier (*pouvoir à Mme MOREAU Valérie*).

ABSENTS : MM. BERNIER Sébastien et MOUSSU James.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. POINTEAU Jean-Luc et Mme DUBOURG Yolande

<u>OBJET</u> :	<i>Vente d'une licence IV au camping du Canal</i>
-----------------------	---

N° 2020 / 07 / 20

Par délibération du 23 juin 2011, la Commune de Blain a fait l'acquisition de la licence IV de l'ancien café de la Détente situé à La Chaussée, menacée alors de déchéance car aucun acquéreur ne s'était manifesté et afin de maintenir et conforter les commerces de proximité. L'acquisition s'était faite pour un montant de 5 000 € TTC.

La société dénommée PÔLD'AIR, société civile immobilière, dont le siège social est à BLAIN (44130), 2 rue Henri II de Rohan, représentée par Monsieur FOUQUET, gérant du camping du Canal à Blain, souhaite acquérir cette licence, pour développer des activités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'acte de vente du camping en date du 24 juin 2020 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant l'absence d'exploitation de la licence par la Commune de Blain et le risque de voir s'appliquer une préemption ;

.../...

Le Conseil Municipal

APPROUVE la vente de la licence IV de la mairie à la société dénommée PÔLD'AIR, société civile immobilière, représentée par Monsieur FOUQUET, gérant du camping du Canal à Blain, selon les conditions fixées ci-dessus, pour la somme de 5 000 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à venir ou tout document correspondant à cette transaction ;

DIT que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 juillet 2020,
Le Maire,

